

## CHARTRE D'ENGAGEMENT ULICE, club des hébergeurs des Charentes

### ARTICLE 1 – OBJET

Le Club des Hébergeurs de Charentes, identifiable sous la marque de réseau ULICE, est ouvert à tous les loueurs de chambres d'hôtes, de meublés de tourisme et d'hébergements insolites situés en Charentes. Le Club est la propriété de Charentes Tourisme, l'Agence de Développement Touristique des Charentes, dont le siège social est situé 21 rue d'Iéna – CS 82407 à Angoulême, 16024 cedex.

La charte d'engagement définit les principes communs applicables à tous les membres l'ayant intégré ou souhaitant l'intégrer.

### ARTICLE 2 – OBJECTIFS

- **Fédérer** en mutualisant les connaissances, les compétences, le savoir-faire et l'expérience, mesurer et accentuer les bonnes pratiques de l'hébergement locatif touristique ;
- **Informier** de l'évolution des attentes et comportements des clientèles, des nouveautés et des nouvelles tendances ;
- **Accompagner** et être accompagné pour se professionnaliser.

### ARTICLE 3 – CONDITIONS D'INSCRIPTION

ULICE s'adresse à tous les propriétaires de **meublés de tourisme, chambres d'hôtes et d'hébergements insolites** correspondant à la définition légale (voir encadré), situés en Charentes. Les hébergements touristiques précités sont en activité et en conformité avec la réglementation administrative en vigueur.

**Chambre d'hôtes :** La location d'une chambre d'hôtes comprend la fourniture groupée d'une nuitée et du petit déjeuner. L'accueil est assuré par l'habitant. Il ne peut pas louer plus de 5 chambres par habitation, ni accueillir plus de 15 personnes en même temps. La location est assortie, au minimum, de la fourniture de linge de maison et du petit déjeuner.

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/tourisme/conseils-strategie/chambres-d-hotes>

**Meublé de tourisme :**

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois.

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/tourisme/conseils-strategie/meubles-de-tourisme>

**Hébergement insolite :**

Il existe un nombre important d'hébergements « originaux » que cela soit de par leur architecture, leur structure ou leur localisation : cabanes dans les arbres, hébergements flottants, bulles etc...

Se référer au Code de l'urbanisme

L'inscription à ULICE est volontaire, pour un an et librement renouvelable.

### ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE CHARENTES TOURISME, PROPRIETAIRE DU CLUB ULICE

ULICE s'engage à apporter un soutien à ses membres, à travers différentes actions :

- Organiser et animer des Webinaires,
- Favoriser les rencontres,
- Animer les réseaux sociaux,
- Fournir une boîte à outils,
- Editer des newsletters,
- Organiser des ateliers thématiques et pratiques

Les offres évolueront en fonction des retours et des besoins exprimés par les membres.

### ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DES MEMBRES D'ULICE

- Véhiculer et respecter les valeurs d'ULICE : échanger dans un cadre convivial, de confiance, dans un esprit collaboratif et professionnel.
- Utiliser l'annuaire des membres uniquement dans le but d'échanger et de s'entraider et non pas comme un outil de prospection.

### ARTICLE 6 – CONDITIONS FINANCIERES

L'inscription à ULICE **est offerte** aux adhérents des offices de tourisme, des labels Gîtes de France et Clévacances et aux membres des clubs suivants : Association HEPRE, Locatherm's, le cercle des hébergeurs Charentais, le club des hébergeurs du tourisme durable, la fédération des hôtes de France dont les représentants participent activement à la réussite d'ULICE.

En revanche, certaines prestations pourront être rendues payantes sur réservation préalable.

### ARTICLE 7 – UTILISATION DES DONNÉES

Charentes Tourisme est susceptible de traiter vos données à caractère personnel conformément à la réglementation applicable et à la politique de protection des données à caractère personnel de ses clients, partenaires et prospects.

J'ai pris connaissance du fait que l'inscription à ULICE suppose la publication de mes coordonnées (nom, prénom, adresse courriel, téléphone, adresse de l'établissement) dans l'annuaire des membres du réseau ULICE sur l'espace sécurisé [ulice.charentestourisme.com](https://ulice.charentestourisme.com) et consultable par les autres membres du réseau pour des fins de mise en relation.

Je pourrai à tout moment me désinscrire de cette liste via le formulaire de contact.